



Divorce, partage résidence à l'étranger

Par **Mariak**, le **21/07/2022 à 16:12**

Bonjour,

De nationalité étrangère (UE) mais résidant en France depuis de très nombreuses années, je souhaite divorcer de mon mari. Nous sommes propriétaire de notre domicile en France et d'une résidence dans notre pays d'origine (UE). D'après un avocat consulté, le partage des biens se fera à 50% entre nous deux (pas de contrat de mariage). Mais l'avocat n'a pas su me dire comment le partage de notre résidence à l'étranger serait géré. Faut-il solliciter un avocat dans mon pays d'origine ? Faut-il effectuer une procédure de divorce indépendante dans mon pays d'origine ? Merci par avance pour vos réponses et conseils.